

GROUPAMA D'OC  
RUE DU COQ VERT  
15001 AURILLAC

EXP : GROUPAMA D'OC RUE DU COQ VERT 15001 AURILLAC  
Evelyne PONS - UG SOUSCRIPTION CONSTRUCTION

Nos références :  
SARL TECHNIC ZINC FRANCE  
**40709268E**

SARL TECHNIC ZINC FRANCE  
9 AVENUE JEAN MONNET APPT 1  
31770 COLOMIERS

Dossier suivi par :  
Karine CERTAIN  
UG SOUSCRIPTION CONSTRUCTION  
☎ 0 969 320 319 (APPEL NON SURTAXE)  
Fax : 04 71 45 23 09

AURILLAC, le 5 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle Hors responsabilité décennale.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Karine CERTAIN

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE  
Hors responsabilité décennale.**

Je soussigné Olivier LARCHER - Directeur Général de Groupama d'Oc

atteste que SARL TECHNIC ZINC FRANCE

demeurant

9 AVENUE JEAN MONNET APPT 1  
31770 COLOMIERS

est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE – Hors responsabilité décennale » du contrat CONSTRUIRE n° 40709268 - 0001 à effet du : 20/09/2011

Pour les marchés d'entreprise, en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que l'assuré exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants.

L'assuré déclare exercer les métiers suivants :

- **ZINGUERIE**

Dans le cadre de ses marchés de : entreprise, le sociétaire déclare que le chiffre d'affaires sous-traité ne concerne jamais les métiers suivants : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

PERIODE DE VALIDITE: la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 en application de l'Article 80 de la Loi ND 2003.706 du 01/08/2003, sous réserve des dispositions de l'article L 113-3 du Code des Assurances régissant le paiement de la cotisation.

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Cette attestation ne peut engager Groupama d'Oc en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Fait le 5 janvier 2023  
Le Directeur Général

